

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3542)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

M. Kert, M. Riester et M. Herbillon

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et des programmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de limiter le champ d'application du présent article à l'information. La mention « et des programmes » semble étendre l'application de la proposition de loi à l'ensemble des programmes, y compris à ceux qui ne devraient pas être visés comme les programmes de divertissement par exemple.